

BUREAU MUNICIPAL

DE FEUILLE ROUTE

PAR DÉLÉGATION



2026-2032



SÉCURITÉ, LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS PROPRETÉ - DÉCHETS VOIRIES CIRCULATION MOBILITÉS & INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

L'adjoint délégué à la sécurité, la lutte contre les incivilités, la propreté, les voiries, la circulation, les mobilités, les infrastructures et les réseaux aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 - 2032.





DÉPLOIEMENT ET OPTIMISATION DE LA VIDÉOPROTECTION

1. D'ici la fin du mandat, la ville augmentera a minima de 50% le nombre de caméras en service. Un plan pluriannuel de déploiement sera mis en œuvre, en analysant les besoins dans chaque quartier.
2. La coopération entre Police Municipale et Police Nationale sera renforcée. Le visionnage en temps réel des caméras de vidéoprotection par la Police Nationale sera facilité lors des grands rassemblements ou d'événements majeurs impliquant un renforcement des mesures de sécurité.
3. Le visionnage des images des caméras de vidéoprotection en temps réel sera mis en place progressivement. En lien avec l'adjoint en charge des ressources humaines, il conviendra de planifier son déploiement en s'inscrivant dans les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la redéfinition du projet de service.

PRÉVENTION

1. L'adjoint en charge de la sécurité aura pour mission l'animation des cellules de veille, avec les services de l'État et l'autorité judiciaire, en associant les acteurs associatifs. Avant l'été 2026, une proposition sera établie pour leur nouvelle composition.
2. En lien avec l'adjointe en charge des écoles et l'adjoint aux ressources humaines, la formation des agents à la prévention contre le harcèlement scolaire sera renforcée. Un référent sera notamment identifié au sein des équipes de la police municipale.
3. En lien avec l'adjoint en charge des ressources humaines, la formation des agents à l'accueil, l'écoute et l'orientation de victimes de violences intrafamiliales sera renforcée.
4. En lien avec l'adjointe en charge des solidarités, la prévention contre les arnaques sera développée, notamment auprès des publics les plus fragiles.

LUTTE CONTRE LES NUISANCES

1. Une action volontariste sera menée contre les nuisances sonores. En coopération avec les services de l'État, des contrôles seront réalisés dans l'espace public.
2. En lien avec l'adjointe en charge du développement économique, une charte de la vie nocturne sera établie avec les gérants des établissements.
3. La lutte contre les dépôts sauvages sera intensifiée. Un diagnostic des points sensibles sera réalisé afin de définir un programme d'actions spécifiques.



PROPRETÉ – DÉCHETS



EXTENSION DE L'IDENTIFICATION GÉNÉTIQUE DES CHIENS

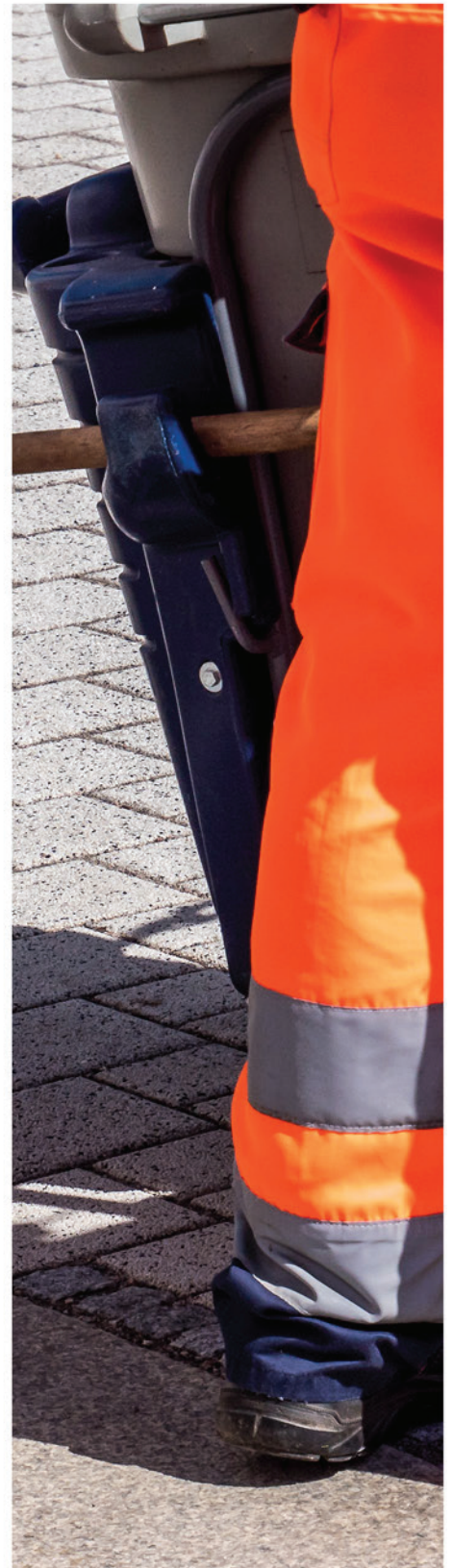
1. Conformément aux conclusions de la première réunion publique consacrée au bilan de l'opération, le dispositif sera étendu à l'ensemble des quartiers. En lien avec l'adjointe en charge des quartiers et de la proximité, un plan de développement progressif sera proposé et concerté avec la population.
2. Une évaluation régulière de la démarche sera proposée.

PLAN ANTI-MÉGOTS

1. Avec l'appui de l'éco-organisme ALCOME, un plan anti-mégots sera déployé. Un diagnostic des secteurs sensibles sera réalisé avant l'été 2026. Les gérants des cafés-restaurants et tabacs-presse seront associés à la démarche, avec l'appui de l'adjointe en charge du développement économique.
2. Un programme d'actions sera présenté en conseil municipal, en intégrant:
 - Les actions de sensibilisation et de prévention.
 - Le déploiement de cendriers de rues en prenant en compte les objectifs de qualité des espaces publics et la charte des terrasses.
 - Le renforcement des contrôles sur l'interdiction de fumer aux abords des écoles et dans les parcs et jardins.

RÉORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

1. L'adjoint délégué à la propreté aura en charge le suivi de la politique communautaire des déchets et son adaptation aux spécificités d'une ville patrimoniale.
2. Un diagnostic des besoins sera réalisé. Il permettra d'adapter les solutions de collecte pour les habitants ne disposant pas de lieux de stockage des poubelles et de calibrer la création de points d'apport volontaire sécurisés dans les quartiers.
3. Le nombre de composteurs collectifs sera renforcé et des collectes d'encombrants organisées plusieurs fois par an.
4. Ces démarches seront menées en lien avec l'Adjoint en charge du logement et de l'urbanisme et l'adjointe en charge des projets de quartier.





RÉNOVATION DES VOIRIES

1. Un plan pluriannuel d'entretien et de rénovation des voiries sera défini en prenant en compte les capacités financières de la Ville et les priorités identifiées pour chaque quartier. Il associera, à ce titre, l'adjoint en charge des finances et l'adjointe en charge des quartiers et de la proximité.

2. La remise en pavés des rues patrimoniales dans le cadre des chantiers d'insertion sera poursuivie, avec l'appui de l'adjoint en charge du patrimoine. Une liste de rues pouvant faire l'objet d'une remise en pavés durant le mandat sera proposée, au regard des objectifs du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

RÉNOVATION DES TROTTOIRS

1. Afin de faciliter la marche à pied, un plan de rénovation des trottoirs sera mis en œuvre en complément du plan de rénovation des voiries. Il s'appuiera sur un diagnostic des usages et de l'état des trottoirs. La démarche associera notamment l'adjointe en charge de l'inclusion et des solidarités et l'adjointe en charge des quartiers et de la proximité.



POLITIQUE CYCLABLE

Les initiatives engagées afin de renforcer la place du vélo dans les habitudes de déplacements seront poursuivies. Dans ce domaine, l'action municipale intégrera plusieurs dimensions :

1. La sécurisation des grands axes, notamment :

- La finalisation du réaménagement de la route de Clairmarais / RD 209 entre le pont VNF et la commune de Clairmarais.

- La sécurisation du tronçon entre le Pont VNF et le pont de la gare, dans une logique de continuité des déplacements et de connexion à l'eurovéloroute 5.

- La poursuite du réaménagement des boulevards Guillaïn, Vauban et de Gaulle afin d'assurer une meilleure organisation des flux entre piétons, cyclistes, automobilistes et de transports en commun.

2. Le renforcement de l'offre de stationnement :

- Pour favoriser la pratique du vélo, des stationnements sécurisés seront installés dans les quartiers. Ce projet sera mené avec l'adjointe en charge des quartiers et de la proximité.

3. La concertation avec les usagers

- Les projets seront menés en concertation avec le comité des mobilités actives. Ils s'inscriront dans une approche supra-communale dans le cadre du comité des mobilités du pôle urbain, proposé à la Communauté d'Agglomération.

4. La sensibilisation

- Le programme de sensibilisation à la pratique du vélo sera poursuivi autour d'événements tels que « Mai à Vélo » ou « Roue Libre » et de documents d'information tels que le guide du cycliste.

- La pédagogie sur le fonctionnement des zones de rencontre sera renforcée.

- Les permis piétons et vélos seront pérennisés. Le dispositif « savoir rouler » sera étendu, en concertation avec les établissements scolaires et l'adjointe en charge de l'éducation.

LE RÉGLEMENT MUNICIPAL DES TROTINETTES

1. Courant 2026, un règlement municipal encadrant l'usage des trottinettes sera présenté en conseil municipal. Dans un objectif de sécurité pour tous, il prévoira, entre autres, le port obligatoire du casque pour les trottinettes électriques, l'interdiction de circuler dans les zones piétonnes (trottoirs, rues piétonnes, parcs), ainsi que le développement d'une offre de stationnement adaptée.



INFRASTRUCTURES - RÉSEAUX



1. L'adjoint délégué aux réseaux et aux infrastructures assurera, en lien avec la Communauté d'Agglomération et les gestionnaires, la programmation et le suivi des travaux suivant :

- Eaux usées
- Eaux pluviales
- Eau potable
- Electricité
- Gaz

2. En coopération étroite avec l'opérateur Orange, le déploiement de la fibre sera finalisé sur l'ensemble des secteurs encore non raccordés. Un tableau de suivi de la situation par adresse sera établi.



ENTRETIEN COURANT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET COORDINATION DES TRAVAUX



1. L'adjoint délégué à la sécurité, la lutte contre les incivilités, la propreté, les voiries, la circulation, les mobilités, les infrastructures et les réseaux, assurera la gestion courante des travaux d'entretien des bâtiments communaux. Il définira pour cela un plan de gestion.

2. Il assurera une mission de coordination des travaux menés sur la ville en veillant à l'articulation des calendriers.

3. Il sera également chargé des autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour travaux (échafaudage, bennes, ...).

FOIRE

1. L'adjoint délégué à la sécurité, la lutte contre les incivilités, la propreté, les voiries, la circulation, les mobilités, les infrastructures et les réseaux aura la charge de l'organisation de la foire d'hiver de la ville de Saint-Omer.





ATTRACTIVITÉ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOURISME POLITIQUE ÉVÉNEMENTIELLE

L'adjointe déléguée à l'attractivité, au développement économique, au tourisme et à la politique événementielle aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 - 2032.





SOUTIEN AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT

1. La ville poursuivra l'ensemble des démarches engagées en faveur du soutien aux commerces et à l'artisanat en cohérence avec les objectifs du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. En lien avec les acteurs économiques du territoire, la priorité sera donnée à la requalification et la remise sur le marché des cellules commerciales vacantes existantes au sein du périmètre marchand. Cet engagement prévoira, avec la manager de commerce, un accompagnement renforcé des porteurs de projets.

2. Un guide d'accueil du commerçant sera établi et diffusé courant de l'année 2026.

3. L'adjointe déléguée à l'attractivité et au développement économique assurera le suivi de la mise en œuvre de la charte intercommunale d'urbanisme commercial et représentera la Ville au sein des instances de l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat.

4. La coordination des politiques publiques municipales en faveur du commerce sera renforcée avec les différentes unions commerciales.



MARCHÉS ET COMMERCE(S) AMBULANTS

L'adjointe déléguée à l'attractivité et au développement économique assurera le suivi des demandes d'occupation temporaire de l'espace public au profit des commerces ambulants, et le développement des différents marchés de la Ville :

- Marché de Cœur de Ville
- Marché Saint-Exupéry
- Marché de la Place de la Ghière
- Marché de la Place Perpignan

Elle pilotera les différents Appels à Manifestation d'Intérêt pour l'occupation saisonnière du domaine public ou d'équipements municipaux par des activités marchandes.

Elle assurera, en lien avec le milieu associatif de la ville, la coordination des brocantes, braderies et vide-greniers.

CHARTRE DES TERRASSES

L'adjointe déléguée au développement économique assurera le suivi de la mise en œuvre de la charte des terrasses, conformément aux objectifs du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. L'action sera menée en lien avec l'adjoint en charge de l'urbanisme.

STATIONNEMENT

L'adjointe en charge du développement économique supervisera l'évolution de la politique de stationnement en prenant en compte son adaptation aux usages et aux nouvelles technologies.

Elle assurera le suivi des enjeux relatifs à la logistique urbaine (livraison, ...).



ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

1. Avec l'appui de la SPL Tourisme en Pays de Saint-Omer, l'adjointe en charge du tourisme, définira une stratégie de valorisation de nos atouts touristiques, en s'appuyant sur :

- La richesse du patrimoine, en lien avec l'adjoint en charge de la culture et du patrimoine
- Le marais audomarois, en lien avec l'adjoint au marais
- La gastronomie et la qualité du commerce local

2. Un parcours gourmand valorisant l'offre de restauration de la ville de Saint-Omer sera proposé.

3. En partenariat avec la Communauté d'Agglomération, une stratégie offensive de conquête des clientèles régionales sera proposée à destination de :

- La Métropole Lilloise
- L'Angleterre
- La Belgique et les Pays-Bas



VALORISATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE DU CANAL HISTORIQUE

1. La rénovation en 2026, du pont vert de la place de la Ghière qui retrouvera ses fonctions mobiles, offre une opportunité nouvelle pour le développement de la plaisance sur le canal historique, jusqu'au quai du commerce. Avec l'appui des Voies Navigables de France, il s'agira de proposer une stratégie de développement des activités touristiques et de loisirs sur le canal et ses abords.

2. Avec l'appui de l'adjoint en charge des sports, ce projet intégrera le développement des pratiques libres dans la continuité du skate parc et de l'aménagement de l'eurovéloroute 5.

ANIMATIONS ET POLITIQUE EVENEMENTIELLE

1. L'adjointe en charge de la politique événementielle assurera la coordination des animations et des grands événements de la Ville de Saint-Omer. Un calendrier annuel sera établi de manière concertée.

2. Une charte des événements sera établie pour soutenir la réduction de leur impact environnemental, la gestion des déchets, la sécurité, la consommation locale et leur accessibilité pour tous en prenant en compte l'inclusion des personnes en situation de handicap.

FÊTES DE FIN D'ANNÉES

1. En concertation avec les unions commerciales, l'organisation des fêtes de fin d'années sera renouvelée autour d'un thème : Saint-Omer, Ville Magique.





LOGEMENT, URBANISME, TRANSITION VERTE CULTURE ET PATRIMOINE RESSOURCES HUMAINES

L'adjoint délégué au logement, à l'urbanisme, à la transition verte, à la culture, au patrimoine et aux ressources humaines, aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 – 2032.





RÉNOVATION DE L'HABITAT ANCIEN

1. L'adjoint en charge du logement, assurera avec la Communauté d'Agglomération, la poursuite des différents dispositifs engagés en faveur de la réhabilitation du logement ancien :

- Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.
- Les Programmes d'Intérêts Généraux.
- Les Opérations de Restorations Immobilières
- L'aide aux primo-accédants
- Le renouvellement du partenariat avec la Fondation du Patrimoine

2. Un état des lieux des logements et des parties communes sera effectué avec les bailleurs afin d'établir un plan de rénovation.

3. La lutte contre les marchands de sommeil sera poursuivie avec l'appui de la cellule d'inspecteurs de salubrité. Les contrôles des logements seront renforcés afin de mener, le cas échéant, les procédures coercitives à l'encontre des propriétaires.



OPERATIONS DE LOGEMENT

1. L'offre de logement sera renforcée dans une logique de mixité sociale et intergénérationnelle, et de diversification du parc, conformément aux objectifs du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Il s'agira de suivre la trajectoire validée dans le Programme Local de l'Habitat pour atteindre 25% de logements locatifs aidés dans le parc social. L'accès au logement des classes moyennes sera aussi facilité en développant l'offre locative intermédiaire et l'accession à la propriété.

2. L'offre à destination des séniors sera développée par la création d'un béguinage sur le site vacant rue Jonnart après la relocalisation de l'IME.

3. Les opérations de logements seront menées prioritairement par requalification des friches urbaines.

AUTORISATIONS D'URBANISME

1. Afin de clarifier l'organisation des démarches et de renforcer l'accompagnement des pétitionnaires, l'adjoint en charge de l'urbanisme conduira la réintégration au sein des services municipaux de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il s'agira de passer d'une logique de contrôle à une logique d'accompagnement des usagers.

2. Un calendrier de mise en œuvre de cette démarche sera proposé avant l'été 2026 en concertation avec la Communauté d'Agglomération.

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

1. Dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, la Ville de Saint-Omer s'est dotée d'Orientations d'Aménagement et de Programmation, fixant les principes de requalification des espaces publics. Ces OAP concernent :

- La place Painlevé
- Le bastion Saint-Venant
- La Place Sithieu
- Le bas de la rue de Dunkerque et le quartier des quais
- Le bas de la rue Saint-Bertin
- La place Saint-Jean

Au titre de la mise en œuvre du PSMV, l'adjoint en charge de l'urbanisme assurera le suivi de la requalification de ces espaces publics.

Il assurera aussi le suivi du réaménagement de la place de la Ghière à l'issue des travaux de l'Immaculée Conception.



TRANSITION VERTE



NATURE EN VILLE ET PARCS & JARDINS

1. En cohérence avec les objectifs du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, l'adjoint en charge de la transition verte poursuivra la politique d'aménagement et de valorisation des parcs et jardins de la Ville.

2. Il assurera la mise en œuvre du Plan Guide du Jardin Public défini dans le cadre d'une importante concertation avec les habitants. Il conduira les démarches en vue de sa labellisation au titre des jardins remarquables.

3. Il poursuivra les opérations en faveur de l'adaptation au changement climatique et du développement de la nature en ville, par :

- La végétalisation des espaces publics.
- La poursuite des permis de végétaliser.

4. Il développera des actions de sensibilisation à la nature avec les associations partenaires.

LA DESIMPERMEABILISATION DES SOLS

1. Saint-Omer est engagée dans une action volontariste de désimperméabilisation des sols, avec des sites prioritaires identifiés au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. L'adjoint en charge de la transition verte assurera le suivi de ces projets.

2. Il contribuera avec l'adjointe en charge de l'éducation à la végétalisation des cours d'école.



CULTURE ET PATRIMOINE



RENOVATION DU PATRIMOINE

1. L'adjoint en charge de la culture et du patrimoine assurera l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Rénovation du Patrimoine. Au cours du mandat, la priorité sera notamment accordée à :

- La reconstruction de l'Immaculée Conception
- Le plan de rénovation de la Cathédrale
- La réhabilitation de l'auditorium Saint-Jean par la Communauté d'Agglomération.

2. La politique de valorisation du patrimoine sera poursuivie avec les acteurs concernés. Elle intégrera entre autres :

- L'élaboration du Projet Scientifique et Culturel de l'Eglise Saint-Denis déterminant sa vocation future.
- La définition d'une programmation culturelle pour la Motte Castrale

ACTION CULTURELLE ET MUSÉALE

1. L'adjoint en charge de la culture et du patrimoine poursuivra l'action engagée en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour tous. À ce titre, il pilotera les actions menées par les Musées et soutiendra les initiatives hors les murs avec les projets de micro-musées éphémères.

2. Il encouragera la création contemporaine, y compris sur l'espace public, et la rencontre avec les artistes.

3. Il aura en charge la création du festival des cultures urbaines.

RESSOURCES HUMAINES



L'adjoint chargé des Ressources Humaines assurera le pilotage des dimensions suivantes :

1. La définition de la politique Ressources Humaines de la collectivité permettant la mise en œuvre du contrat de mandat dans le respect des principes de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

2. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la mise en place des plans de formation et l'adaptation de notre collectivité aux nouvelles technologies (Intelligence Artificielle).

3. La qualité de vie au travail et le dialogue social.

4. L'élaboration des projets de service.



SANTÉ, EGALITÉ ET SOLIDARITÉS INCLUSION ET LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

L'adjointe déléguée à la santé, à l'égalité, aux solidarités, à l'inclusion et au lien intergénérationnel aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 - 2032.





1. Dans la continuité de la Maison des Internes, l'adjointe en charge de la Santé poursuivra l'action volontariste en faveur de l'installation de nouveaux professionnels de santé. Elle poursuivra la création de la Maison de Santé pluriprofessionnelle boulevard de Strasbourg.

2. Les liens avec les formations médicales de la Région seront renforcés, notamment pour anticiper la mise en œuvre de la réforme des docteurs juniors.

3. Avec l'appui du Centre Communal d'Action Sociale et des partenaires du champ médico-social, un programme municipal de prévention Santé sera défini. Il s'appuiera également sur les contreparties réalisées par les résidents de la Maison des Internes. Une attention particulière sera accordée au renforcement des démarches envers les publics les plus fragiles.

4. Afin d'améliorer la couverture santé de l'ensemble des Audomaroises et des Audomarois, la mutuelle pour tous proposée depuis 2015, avec l'association Mandarine, sera évaluée afin de proposer, le cas échéant, de nouvelles prestations.

5. L'adjointe en charge de la Santé pilotera les démarches de coopération avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, le Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer et la Clinique de Saint-Omer.



EGALITÉ ET SOLIDARITÉS



LES SOLIDARITÉS

1. L'adjointe en charge de l'égalité et des solidarités accompagnera l'évolution des missions du Centre Communal d'Action Sociale pour en faire un centre de ressources de la solidarité citoyenne. Il s'agira de recenser les bonnes volontés afin de les mettre en relation avec les personnes qui en ont besoin (aides aux devoirs, bénévoles lors des événements, accompagnement de personnes âgées...).

2. Le dispositif des visiteurs bienveillants sera reconduit et développé.

3. Un comité des solidarités sera créé afin de réunir l'ensemble des associations caritatives intervenant sur la ville afin de partager les diagnostics et de développer de manière concertée des actions en faveur des plus fragiles.

4. La Ville se dotera d'un logement d'urgence afin d'améliorer la réponse aux besoins d'hébergement des habitants après un sinistre par exemple.

L'ÉGALITÉ

1. Au titre de sa délégation, l'adjointe en charge de l'égalité développera la politique égalité Femme / Homme de la Ville de Saint-Omer. Les actions de prévention aux violences, intrafamiliales, sexistes et sexuelles seront développées en concertation avec les acteurs de la cellule de veille.

2. Avec l'appui de l'adjoint en charge des ressources humaines, un plan d'action en faveur de l'égalité Femme / Homme au sein de la collectivité sera développé. Il prévoira en outre le renforcement de la prévention et de la formation des agents.

3. Sur la base du diagnostic des besoins sociaux réalisés avec l'appui du CCAS et de l'Agence d'Urbanisme, un plan d'action en faveur de la lutte contre les inégalités sera proposé.



INCLUSION



1. L'adjointe en charge de l'inclusion, assurera l'animation de la commission communale d'accessibilité et poursuivra l'action de la ville en faveur de l'accessibilité des équipements et espaces publics.
2. Des diagnostics partagés seront réalisés avec les usagers afin d'identifier les difficultés dans les déplacements quotidiens. Une carte interactive sera proposée permettant aux personnes en situation de handicap de signaler les points noirs.
3. Une démarche spécifique sera menée avec la Communauté d'Agglomération pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux transports en commun.
4. Dans les artères marchandes, où les caractéristiques techniques des rues anciennes ne permettent pas toujours une parfaite mise en accessibilité des commerces, des solutions partagées seront proposées en associant l'adjointe en charge du développement économique.
5. Les outils de communication papier et numérique seront adaptés pour renforcer leur caractère accessible.

LIEN INTERGENERATIONNEL



1. L'adjointe en charge du lien intergénérationnel assurera, avec l'appui du Centre Communal d'Action Sociale, la coordination de l'action en faveur des aînés et la gestion des résidences autonomie.

2. La création et l'animation du tiers lieu de la résidence Suger seront poursuivis. La démarche pourra servir de préfiguration à d'autres équipements de ce type au sein des résidences autonomie.

3. Avec l'adjoint en charge du logement, elle veillera à la promotion d'un parcours résidentiel, répondant aux besoins de toutes les générations et notamment les solutions d'accompagnement des personnes dépendantes et du grand âge.





VIE ASSOCIATIVE SPORTS CITOYENNETÉ ET BÉNEVOLAT POLITIQUE DE LA VILLE

L'adjoint délégué à la vie associative, les sports, la citoyenneté et le bénévolat aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 - 2032.



VIE ASSOCIATIVE



1. L'adjoint à la vie associative assurera le suivi des relations avec le tissu associatif local.

2. Il pilotera la formalisation des contrats partagés déterminant pour chaque association les objectifs communs et les modalités d'accompagnement de la Ville dans un cadre pluriannuel.

3. L'accompagnement des associations sera renforcé dans une logique de guichet unique au sein des services municipaux (accompagnement dans l'organisation d'événements ou la recherche de sponsors,...).



SPORTS



1. Une maison du sport et de la santé sera créée au sein de la plaine des sports. Elle constituera un guichet unique pour la découverte de la diversité des disciplines proposées sur la Ville (information des habitants, programme de découverte multisports, initiations).

2. L'équipement aura vocation à devenir un centre de ressources partagées pour le mouvement sportif. Il proposera aux associations des espaces mutualisés, un programme de rencontres et de formations.

3. Avec l'appui des résidents de la Maison des Internes et des professionnels de santé, des actions de prévention et de sensibilisation au sport-santé seront également proposées.

4. Le plan de rénovation des équipements sportifs, intégrant la création d'une salle multisports, sera poursuivi, dans une approche pluriannuelle.

5. Le développement des pratiques libres sera également encouragé. Une analyse de l'occupation des équipements sportifs de la ville sera réalisée afin d'identifier des créneaux dédiés. L'activité physique dans l'espace public sera facilitée par le recours au design actif.

6. L'adjoint aux sports assurera la représentation de la Ville de Saint-Omer au sein de l'Office Intercommunal des Sports et le suivi de la politique sportive communautaire.

CITOYENNETÉ ET BÉNEVOLAT



1. L'adjoint à la citoyenneté et au bénévolat, assurera, avec l'appui de l'adjointe en charge de l'éducation et des familles, la mise en place d'un « passeport civisme », permettant aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale en suivant un parcours ludique et pédagogique. L'obtention de ce passeport ouvrira le droit à des récompenses, comme des aides à la mobilité ou l'accès aux événements sportifs et culturels.

2. Avec l'appui de l'adjointe en charge des relations internationales, les relations avec les villes jumelées seront renforcées notamment autour de l'enjeu des échanges internationaux pour la jeunesse. À ce titre, l'adjoint en charge de la citoyenneté assurera le suivi des actions du comité de jumelage.

3. L'action volontariste de la ville en faveur du devoir de mémoire sera poursuivie, notamment auprès des jeunes générations. À ce titre, l'Adjoint à la citoyenneté sera en charge des commémorations, des liens avec les associations d'anciens combattants, et du suivi de l'Escadrille Air-Jeunesse.

4. La ville de Saint-Omer développera aussi une politique de soutien et de valorisation du bénévolat. En outre, chaque 14 juillet sera un jour de mise à l'honneur des bénévoles.

POLITIQUE DE LA VILLE



1. La ville de Saint-Omer est engagée aux côtés de l'État, de la Communauté d'Agglomération, des acteurs associatifs et des habitants dans une démarche partenariale permettant de réduire les inégalités territoriales, renforcer la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. Ces objectifs sont formalisés dans un Contrat de Ville « 2024-2030 ». L'adjoint en charge de la politique de la Ville assurera le suivi du Contrat de Ville.

2. Il participera à la définition des programmes d'actions annuels en veillant à mobiliser le tissu associatif.

3. Il assurera le suivi des démarches engagées à l'issue d'une concertation avec les habitants pour la rénovation des abords de la résidence Saint-Exupéry.





PROXIMITÉ, PARTICIPATION CITOYENNE, PROJETS DE QUARTIER, MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE ENTREPRENARIAT ET INNOVATION AFFAIRES INTERNATIONALES

L'adjointe déléguée à la Proximité, de la Participation Citoyenne, des Projets de Quartier, de la Modernisation de l'Action Publique, de l'Innovation, de l'Entrepreneuriat et des Affaires Internationales, aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 - 2032.



PROXIMITÉ, PARTICIPATION CITOYENNE, PROJETS DE QUARTIER



1. Dans le cadre du contrat de mandat, la Ville de Saint-Omer, a fait de la proximité, l'un des fondements de l'action municipale. Des projets ont été identifiés pour chacun des quartiers. En lien avec les différentes délégations, l'adjointe en charge de la proximité, assurera le suivi de la mise en œuvre de ces démarches en associant les 7 conseils de quartier.

2. Depuis 2014, la participation citoyenne est devenue un élément central de l'élaboration des politiques publiques municipales. De nombreuses démarches de concertation ont été menées sur les projets structurants et de nouveaux espaces de dialogue, ont été instaurés dont 7 conseils de quartier. Cette méthode participative sera renouvelée et accentuée, en proposant la 3^e génération des conseils de quartier. La charte sera actualisée pour accorder encore davantage d'autonomie aux habitants et adapter les modalités du budget participatif.

3. Les démarches de concertation menées sur les projets d'envergure seront poursuivies. Des votations citoyennes seront organisées sur les grands enjeux de la Ville.

4. L'adjointe en charge de la proximité assurera l'évolution de l'outil « So Proximité » et des demandes des habitants dans une logique d'amélioration continue du service rendu à l'usager.

5. L'accueil des nouveaux arrivants sera poursuivi et développé avec la mise en place du dispositif « voisins accueillants ».



MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE ET SERVICES USAGERS



1. Au cours du mandat, le service public municipal demeurera pleinement engagé dans l'accompagnement des usagers. A ce titre, en lien avec l'adjoint en charge des ressources humaines, l'ouverture de la mairie le samedi sera progressivement généralisée.

2. Une application mobile permettra d'effectuer facilement un plus grand nombre de démarches en ligne.

3. L'offre de services proposés en mairie sera étoffée dans le cadre de la Maison France Services, qui garantira un appui spécifique aux habitants éloignés du numérique.

4. L'adjointe à la modernisation de l'action publique aura en charge la gestion de la commande publique de la collectivité. Elle supervisera la passation et l'exécution des marchés publics et veillera au respect des règles de la commande publique et à la sécurisation juridique des procédures. Elle développera la politique d'achat responsable intégrant des critères environnementaux, sociaux et d'innovation.

ENTREPRENARIAT ET INNOVATION



1. Dans le cadre du contrat de mandat, le rôle de la Ville-centre comme ville créatrice et innovante devra être conforté. Dans la poursuite de l'action engagée par la création de la Station, il sera nécessaire, avec l'appui de la Communauté d'Agglomération, compétente en matière de développement économique, de développer l'immobilier d'entreprises. Les capacités d'accueil de nouvelles entreprises artisanales ou de services seront accrues en favorisant l'innovation et en s'adaptant aux nouvelles façons de travailler.

2. En lien avec la CAPSO, l'Adjointe en charge de l'entrepreneuriat et de l'innovation assurera aussi l'accompagnement des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et la réalisation du quai des initiatives au sein du quartier ANRU.

3. Des « rencontres des initiatives » seront proposées pour favoriser la rencontre avec les porteurs de projets.



AFFAIRES INTERNATIONALES



1. L'adjointe en charge des affaires internationales, assurera le suivi des démarches de coopération avec les pays voisins et les relations transatlantiques développées par la Ville de Saint-Omer.

2. En lien avec l'Adjointe en charge du développement économique, la SPL tourisme et les acteurs locaux, elle accompagnera les actions de promotion de la Ville-Centre auprès des clientèles étrangères.

3. Elle accompagnera l'Adjoint en charge de la citoyenneté sur le renforcement des échanges internationaux pour la jeunesse.



FINANCES, BUDGET VERT, PROSPECTIVE 2050, TRANSITION ÉNERGETIQUE OPTIMISATION ET ÉVALUATION

L'adjoint délégué aux finances, au budget Vert, à la prospective 2050, à la transition énergétique, à l'optimisation et à l'évaluation aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 - 2032.





1. DÉFINITION DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

L'adjoint en charge des finances et du budget vert élaborera et pilotera la stratégie financière de la collectivité dans une perspective pluriannuelle. Cette stratégie garantira l'équilibre financier et s'inscrira dans la continuité des exigences de performance suivies depuis 12 ans. À ce titre, il veillera à :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de préserver les capacités d'investissement ;
- Maintenir, sur l'ensemble des budgets, un taux d'épargne brute supérieur à 15 % ainsi qu'une épargne nette positive.

2. PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGÉTAIRE

Il assurera la préparation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), permettant la mise en œuvre des engagements du contrat de mandat. Il supervisera également :

- L'élaboration des budgets annuels ;
- Le suivi de leur exécution.

La préparation budgétaire intégrera des critères de performance climatique et environnementale dans les arbitrages, ainsi qu'une évaluation de l'impact environnemental du budget.

3. OPTIMISATION FINANCIÈRE

Il veillera à la maîtrise et à l'optimisation des dépenses et des ressources de la collectivité.

4. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EXTERNES

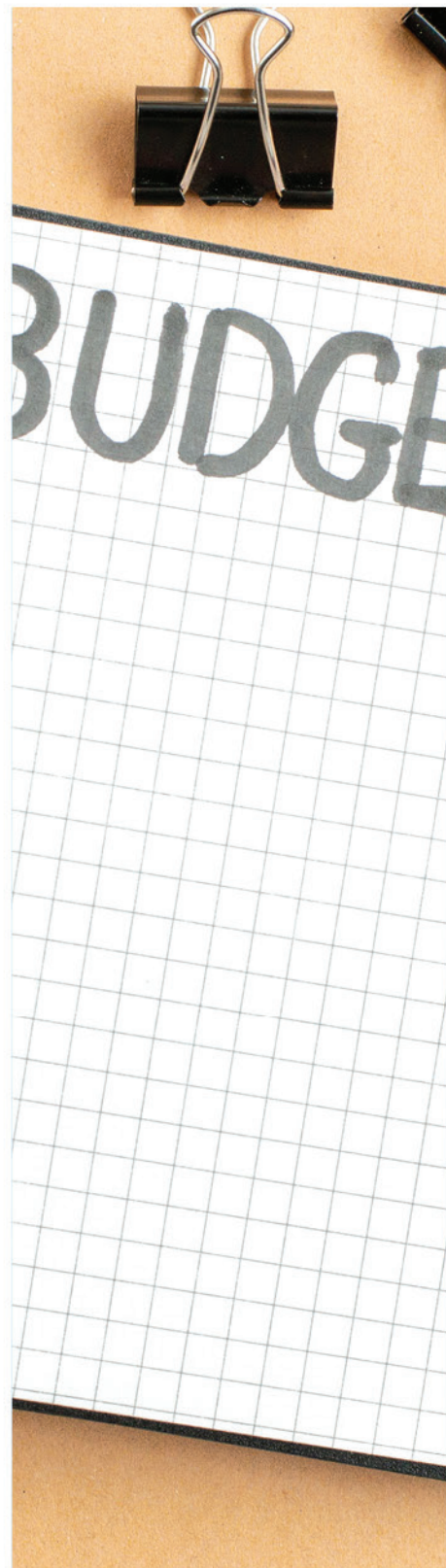
Il renforcera la culture de la recette et la mobilisation des financements externes. En lien avec les conseillères déléguées chargées des relations partenariales, des affaires européennes et des partenariats nationaux, il :

- Assurera une veille sur les cofinancements mobilisables ;
- Pilotera les démarches de contractualisation ;
- Proposera une hiérarchisation des projets en fonction des financements accessibles.

Avec l'appui de l'adjoint en charge de la culture et du patrimoine, il développe la recherche de mécénat et consolide les partenariats avec les acteurs privés.

5. GESTION DE LA DETTE

Il assure le pilotage des emprunts nécessaires à la mise en œuvre du programme d'investissement, en veillant au maintien d'une capacité de désendettement rapide de la Ville (inférieure à 10 ans).





PROSPECTIVE 2050

1. L'adjoint en charge de la prospective 2050 proposera une méthodologie visant à anticiper les évolutions et les adaptations nécessaires de la Ville à l'horizon 2050. Cette démarche intégrera les grandes transitions à l'œuvre, notamment :

- La transition écologique ;
- La transition démographique ;
- La transition démocratique.

2. Sur la base de plusieurs scénarios prospectifs, il élaborera une vision stratégique de long terme pour l'évolution de Saint-Omer, permettant d'éclairer les choix structurants de la collectivité.

3. En lien avec la conseillère déléguée en charge de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, il veillera à l'intégration des enjeux liés aux technologies émergentes et à l'adaptation de la collectivité à ces évolutions.



TRANSITION ÉNERGETIQUE



1. L'adjoint en charge de la transition énergétique assurera le suivi du plan énergétique municipal et poursuivra les démarches engagées en faveur d'une ville énergétiquement autonome. À ce titre, il veillera notamment à :

- La poursuite des démarches engagées avec l'État, la Communauté d'Agglomération et EDF Renouvelables pour le développement de la production d'énergie photovoltaïque sur le plateau des Bruyères ;
- La conduite d'un travail partenarial avec les professionnels du secteur et les entreprises innovantes afin d'anticiper les évolutions technologiques, notamment le développement de tuiles ou d'ardoises solaires compatibles avec la préservation du patrimoine architectural ;
- La poursuite du déploiement des projets de réseaux de chaleur.

2. Il poursuivra et amplifiera la politique de sobriété et de performance énergétique de la collectivité, en s'appuyant notamment sur :

- La mise en place d'un marché de performance énergétique visant à planifier la rénovation énergétique des bâtiments à l'échelle du mandat ;
- La poursuite de la transition du parc automobile municipal vers des véhicules électriques ;
- Le suivi global et l'optimisation des consommations d'énergie.

ÉVALUATION



1. Avec l'appui de la conseillère déléguée en charge du suivi du contrat de mandat, l'adjoint en charge de l'évaluation proposera et pilotera une démarche structurée d'évaluation des politiques publiques municipales, au regard des objectifs fixés dans le contrat de mandat.

À ce titre, il développera des outils de pilotage, notamment des indicateurs de suivi et de performance, permettant d'apprécier l'efficacité et l'impact des actions engagées.

2. En 2029, un rendez-vous de mi-mandat sera organisé afin d'établir, de manière partagée, un état d'avancement du contrat de mandat et, le cas échéant, de redéfinir les priorités d'action.



ÉDUCATION, JEUNESSE VIE DES FAMILLES VILLE DES GÉNÉRATIONS FUTURES SUIVI DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

L'adjointe déléguée à l'éducation, la jeunesse, la vie des familles, la ville des générations futures et le suivi des politiques communautaires, aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 - 2032.



ÉDUCATION, JEUNESSE, VILLE DES GÉNÉRATIONS FUTURES



1. Dès le début du mandat, l'adjointe en charge de l'éducation et de la jeunesse organisera, aux côtés des équipes éducatives, des services du ministère de l'Éducation nationale, des élèves et de leurs parents, une grande concertation publique consacrée à l'école de demain.

2. Elle poursuivra la rénovation et l'adaptation des établissements scolaires afin de favoriser l'épanouissement des élèves et d'améliorer les conditions de travail des équipes éducatives. En lien avec l'adjoint en charge des finances, elle étudiera l'opportunité de mettre en place un marché global de performance.

3. La végétalisation des cours d'école sera poursuivie avec l'appui de l'adjoint en charge de la transition verte.

4. Une attention particulière sera accordée à la sécurisation des déplacements domicile-école, notamment dans le cadre du réaménagement des voiries et du plan trottoir mené par l'adjoint chargé des mobilités. Le recours à la marche et au vélo sera encouragé grâce à des parcours sécurisés et mieux éclairés. Les dispositifs « savoir rouler », permis piéton et permis vélo seront reconduits dans les écoles volontaires.

5. Le dispositif des petits-déjeuners à l'école sera maintenu avec les établissements volontaires.

6. En lien avec l'adjointe en charge de la commande publique, le service de restauration scolaire privilégiera les produits locaux et biologiques.

7. Avec l'appui de l'adjointe en charge des affaires internationales, l'ouverture des jeunes sur le monde constituera un objectif du Plan Écoles de la Ville de Saint-Omer. À ce titre, la sensibilisation à l'anglais et au néerlandais sera renforcée dans chaque école, et chaque élève aura, au cours de sa scolarité, l'opportunité de découvrir un pays voisin.

8. L'adjointe en charge de l'éducation et de la jeunesse assurera le pilotage du Conseil municipal des jeunes audomarois et œuvrera au renouvellement du titre « Ville amie des enfants », en partenariat avec l'UNICEF.

9. Elle mènera avec l'adjoint en charge de la prospective une réflexion stratégique sur l'adaptation de la ville aux générations futures.



VIE DES FAMILLES



1. L'adjointe en charge de la vie des familles structurera et coordonnera une politique globale en faveur des familles, en assurant la complémentarité des actions menées dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

2. Elle assurera, à ce titre, le suivi de la politique petite enfance de la Communauté d'Agglomération et veillera au renforcement des capacités d'accueil et des solutions de garde nécessaires sur la ville-centre.

3. Elle pilotera, avec l'adjoint en charge des parcs et jardins, le projet de rénovation de l'aire de jeux du jardin public, conformément au plan guide établi avec les habitants. L'aire de jeux sera rénovée et étendue, avec une plus grande diversité d'activités répondant aux besoins des enfants de tous âges. En concertation avec les riverains, des aires de jeux et d'activités sportives de proximité pourront également être réalisées.

4. Une démarche spécifique sera menée pour améliorer l'accueil des familles dans les équipements municipaux et permettre la modularité des espaces publics, par des opérations de type « rue aux enfants ».

5. Elle assurera la création du « festival des familles », un événement dédié à la découverte des activités sportives, culturelles et de loisirs proposées dans la ville.



SUIVI DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES



1. L'adjointe en charge du suivi des politiques communautaires assurera une veille permanente sur les projets portés par la Communauté d'Agglomération et leurs conséquences pour la ville-centre et ses habitants.

2. Lors de chaque conseil municipal, un rapport sur l'action communautaire sera présenté.



MARAI, ESPACES VERTS, CIMETIERES LUTTE CONTRE LES INONDATIONS BIEN-ÊTRE ANIMAL AFFAIRES AGRICOLES

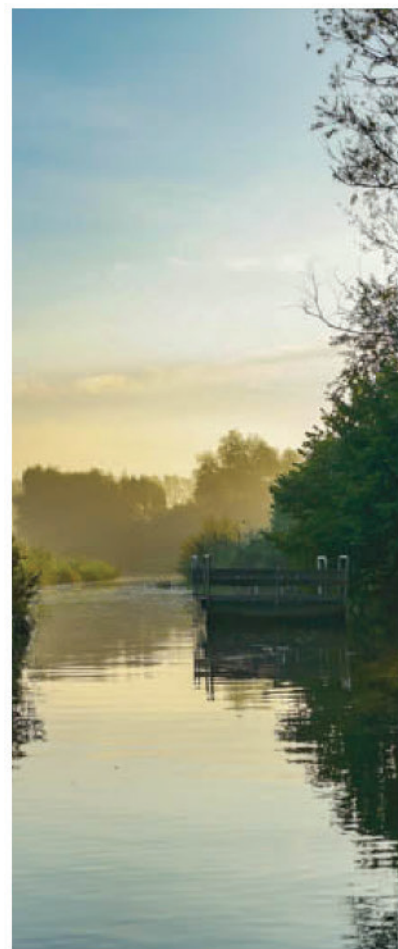
L'adjoint délégué au Marais, aux espaces verts, à la lutte contre les inondations, au bien-être animal et aux affaires agricoles aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 - 2032.



MARAIS ET AFFAIRES AGRICOLES



1. L'adjoint en charge du Marais pilotera les différentes politiques publiques assurant la préservation et la valorisation du Marais Audomarois, reconnu au titre du label UNESCO « Man and Biosphere ».
2. Un programme pluriannuel de rénovation des ponts et chemins sera établi en concertation avec les partenaires : l'État, la Communauté d'Agglomération et le Département du Pas-de-Calais.
3. Il poursuivra le plan de rénovation des ponts et chemins du Marais et le suivi des opérations menées par l'Association Syndicale Autorisée du Marais Audomarois.
4. Il assurera également le suivi des opérations de curage et de fascinage sur les cours d'eau du Marais, ainsi que les actions menées par la 7^e section des wateringues dans le cadre de ses plans de gestion.
5. La valorisation des atouts touristiques du Marais Audomarois sera poursuivie, et de nouveaux embarcadères publics seront aménagés.
6. L'adjoint au Marais poursuivra les actions de soutien au marais cultivé. Il animera, à ce titre, la commission de suivi des attributions des terres maraîchères et assurera les relations avec les différentes instances professionnelles, ainsi que le suivi des démarches foncières.
7. L'adjoint en charge du Marais représentera la ville dans les instances suivantes :
 - Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
 - Le groupe de travail Marais
 - Le Comité de suivi de la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaère



ESPACES VERTS



1. L'adjoint en charge des espaces verts supervisera l'entretien des espaces verts communaux, en développant des pratiques de gestion écologique et durable, favorisant la biodiversité et la transition environnementale.
2. Il pilotera la modernisation et l'adaptation des équipements du service en fonction de l'évolution des besoins.
3. Il assurera la gestion et l'entretien des cimetières municipaux et veillera au respect du patrimoine funéraire, de la réglementation en vigueur et de la qualité des services offerts aux familles.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

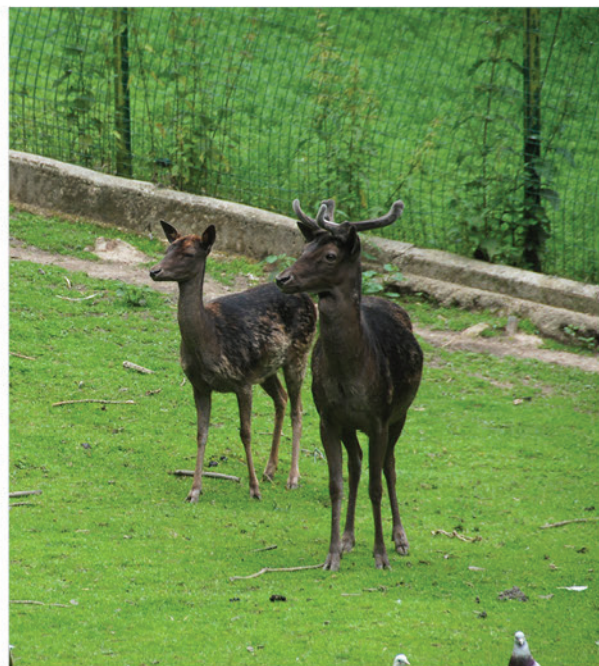


1. L'adjoint en charge du bien-être animal pilotera la réalisation d'un caniparc dans le secteur de la Halle aux Choux et de l'allée des Marronniers. Ce projet sera mené en collaboration avec l'association créée sur ce sujet.

2. Conformément aux attentes exprimées lors de la concertation sur l'avenir du jardin public, la ville de Saint-Omer conservera un parc animalier plébiscité par les familles. Dans ce contexte, l'adjoint en charge du bien-être animal coordonnera les démarches suivantes :

- Le réaménagement des enclos et la présence d'animaux de races régionales en semi-liberté au sein du jardin public.
- Le développement de l'éco-pâturage pour l'entretien des parcs et jardins.

3. En lien avec la Communauté d'Agglomération, il veillera à la création d'une brigade de gestion des animaux errants. En coopération avec les associations de protection animale, cette brigade permettra aux habitants de signaler les animaux présents sur la voie publique afin de les récupérer et de leur prodiguer les soins nécessaires.



LUTTE CONTRE LES INONDATIONS



1. L'adjoint en charge de la lutte contre les inondations assurera le suivi des démarches de reconstruction et de prévention des risques menées après les crues historiques de l'hiver 2023/2024 :

- Opérations de reconstruction, curages et fascinages
- Suivi des dossiers d'indemnisation encore en cours
- Suivi des dossiers de protection individuelle des habitations

2. Il assurera, pour le compte de la Ville, le suivi des politiques communautaires menées au titre de la compétence GEMAPI et les travaux d'entretien de la rivière réalisés par le SMAGEAA. Il contribuera à l'élaboration et à la révision des Plans de Prévention des Risques d'Inondation.

3. Il assurera, pour le compte de la ville de Saint-Omer, le suivi des études et démarches réalisées par l'institution intercommunale des waterings afin d'améliorer les capacités d'évacuation des eaux à la mer.



CONSEILLER DÉLÉGUÉ AUX PROJETS STRUCTURANTS ET À LA PRÉPARATION À LA GESTION DE CRISE

Le conseiller délégué en charge des projets structurants à la préparation à la gestion de crise aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 – 2032.





PROJETS STRUCTURANTS

1. Assurer le suivi des projets structurants nécessitant une forte transversalité au sein de l'équipe municipale :

- La rénovation de la Maison des Associations
- La création d'un nouveau complexe multisports
- Le réaménagement du quartier de la gare

2. Pour chacun de ces projets, coordonner une démarche participative et développer des partenariats avec les institutions publiques ainsi qu'avec les acteurs privés et associatifs afin de soutenir et de cofinancer les opérations.

3. Le réaménagement du quartier de Gare fera l'objet d'un comité de pilotage dédié organisé 2 fois par an avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et partenaires des différentes opérations pour partager l'avancement des différents projets.

4. Assurer le respect des calendriers sur la durée du contrat de mandat.



PRÉPARATION À LA GESTION DE CRISE



1. Assurer l'élaboration, la mise à jour et la diffusion du Plan communal de sauvegarde, du Document d'information communal sur les risques majeurs et des dispositifs de gestion de crise.

2. Veiller à la bonne articulation des dispositifs communaux avec ceux de la Communauté d'Agglomération, de l'État et des services de secours.

3. Structurer et coordonner les moyens humains, matériels et logistiques mobilisables en cas de crise.

4. Développer la formation des élus, des agents et des habitants à la gestion de crise.



CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE EN CHARGE DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET LES AFFAIRES EUROPÉENNES

La conseillère municipale déléguée en charge des relations avec les partenaires et aux affaires Européennes aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat 2026 - 2032.





1. Assurer une veille et développer les relations avec les partenaires départementaux et régionaux afin de soutenir la réalisation du contrat de mandat. En lien avec l'adjoint en charge des finances, identifier les opportunités de cofinancement du Programme Pluriannuel d'Investissement.

2. Participer aux démarches de coopération supra-territoriale, notamment les actions menées à l'échelle des pôles métropolitains.

3. Assurer la veille sur les politiques, programmes et financements européens susceptibles de bénéficier à la Ville.

4. Participer à l'élaboration et au suivi des projets européens portés par la Ville, en lien avec les services municipaux et les partenaires institutionnels.

5. Promouvoir la participation de la Ville à des initiatives et réseaux européens, dont le réseau des Conseillers Locaux de l'Union Européenne.

6. Faciliter les échanges européens pour les habitants (Erasmus, Erasmus+, ...) et finaliser la démarche Saint-Omer Ville Européenne.





CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE EN CHARGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, LA CYBERSÉCURITÉ, LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES NATIONAUX ET LE SUIVI DU CONTRAT DE MANDAT

La conseillère municipale déléguée en charge de l'Intelligence Artificielle, de la Cybersécurité, des relations avec les partenaires nationaux et du suivi du contrat de mandat aura en charge sous l'autorité du maire le pilotage des dimensions suivantes du contrat de mandat.





1. Elaborer une stratégie municipale relative à l'intelligence artificielle, dans un objectif d'amélioration continue des process et du service à l'utilisateur.

2. Superviser la mise en œuvre des dispositifs de cybersécurité pour sécuriser les infrastructures numériques, les données communales et les services en ligne. Développer des protocoles de prévention et de réponse aux incidents informatiques et aux cyberattaques.

3. Avec l'appui de l'adjoint en charge des ressources humaines, assurer la sensibilisation des élus et agents municipaux aux enjeux de sécurité numérique et aux bonnes pratiques.

4. Assurer une veille sur les opportunités de coopération avec les ministères, agences nationales et établissements publics nationaux. En lien avec l'adjoint en charge des finances, identifier les opportunités de cofinancement du Programme Pluriannuel d'Investissement.

5. En lien avec l'adjoint en charge de l'évaluation, assurer le suivi de l'état d'avancement du contrat de mandat par la mise en place d'un tableau de bord.

6. IA sensibilisation des acteurs locaux / lien avec CSIRT



